

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 28/03/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 8 avril à 20h
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 28/03/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b>	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Le Bourgeois, Deau, Joubin, Adjoints. Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27</b>	<u>Absents excusés</u> : M. Gué a donné pouvoir à Mme Delbecque M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Grelier a donné pouvoir à Mme Letourneur M. Fouchet a donné pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel
<b>PRÉSENTS : 22</b>	
<b>VOTANTS : 25</b>	
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Héroult

### OBJET : APPROBATION DU CFU 2023

Monsieur DEAU, maire-adjoint délégué aux Finances, explique que depuis le passage à la nomenclature M57, le compte de gestion et le compte administratif ont fusionné en un compte unique, le compte financier.

Sur le fond, aucun changement : le CFU présente l'ensemble des opérations budgétaires de l'année écoulée. Il est visé par la Trésorerie, après contrôle de la correspondance de l'exécution budgétaire suivie par la mairie avec celle suivie par la Trésorerie.

Le conseil municipal doit se prononcer sur son adoption.

Monsieur DEAU donne lecture des principaux postes de dépenses et de recettes réalisés en 2023, en fonctionnement et en investissement. Il présente ces résultats à l'aide de graphiques en les mettant en perspective notamment avec ceux des années antérieures.

Il présente plus spécifiquement des données sur l'évolution de la masse salariale.

Le CFU 2023 présente un résultat en section d'investissement de l'exercice de 791 968,32 euros, avec reprise de l'excédent cumulé un résultat global de 1 586 596,41 euros.

La section de fonctionnement donne un résultat de l'exercice de 335 301,97 euros qui, cumulé avec les résultats antérieurs, donne un résultat global de fonctionnement de 531 932,64 euros.

Monsieur COURTEILLE, doyen d'âge, prend la présidence de la séance.  
Madame la Maire quitte la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 26 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) :

- D'approuver le compte financier unique 2023 ainsi présenté,
- D'autoriser Madame la Maire à signer le compte financier unique 2023.

Madame la Maire revient et reprend la présidence de la séance. Elle remercie Monsieur COURTEILLE.

La Maire,



Nathalie DONATIN